



Obligation de passer à la fibre?

Par adrien84

Bonjour,

La fibre vient d'être installée dans mon quartier et je viens de terminer mes travaux.

J'ai 2 lignes à activer mais j'ai tiré des câbles RJ 45 dans mes gaines et il n'est pas possible de retirer de la fibre car trop de coudes de mes gaines.

Je ne veux pas que l'opérateur fasse des trous donc je souhaite un abonnement ADSL qui de plus est du VDSL car je suis proche de la borne "telecom" extérieure.

Je sais que les opérateurs obligent les consommateurs à passer à la fibre si l'adresse y est éligible.

Ai-je le choix de passer à l'adsl? je n'ai aucun abonnement actuellement et les lignes ne sont pas activées.

Puis-je peut-être me faire passer pour le locataire et je dis que le propriétaire ne veut pas de trous dans ses appartements?

Car j'ai un locataire sur une autre adresse qui a justifié ainsi très récemment au moment de prendre son abonnement alors que la fibre est dans ce quartier aussi.

Bien cordialement